

**Bureau du 14 janvier 2002**

**Décision n° B-2002-0382**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition puis classement du chemin Faure dans le domaine public communautaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a engagé, dans le cadre de la requalification de la vallée de la Chimie, la modification de l'image de l'entrée sud de la Communauté urbaine, ceci a conduit notamment à la requalification de la voirie du chemin Faure à Saint Fons.

Celle-ci consiste à organiser le paysage autour de la voie et nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3 385 mètres carrés cadastrée sous le numéro 47 de la section AL.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, la société Rhodia Silicone représentée par monsieur Papazian céderait ladite parcelle à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit dossier d'acquisition et notamment le compromis sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Les frais** d'actes notariés estimés à 1000 € seront à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 300 - fonction 824 - opération 0347.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,